



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 avril, Journée nationale du numéro d'urgences 144

### **Annoncer son défibrillateur pour sauver des vies**

**Les manoeuvres de réanimation, conjointement à l'utilisation d'un défibrillateur, augmentent les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque. A l'occasion de la journée nationale du 144 et afin d'améliorer encore la prise en charge des patients, la Fondation Urgences Santé lance un appel aux propriétaires de défibrillateurs. Il leur est demandé d'annoncer leur défibrillateur via un formulaire Internet. Les régulateurs de la centrale pourront ainsi transmettre une information aux témoins d'un arrêt cardiaque pour engager au plus vite un tel appareil.**

La Journée nationale du numéro d'urgences 144 a lieu chaque année le 14 avril afin de mieux faire connaître le numéro d'appel des urgences vitales 144 à la population, et de la sensibiliser au travail des services de sauvetage. Cette année, la Fondation Urgences Santé a décidé de profiter de cette journée pour rappeler l'importance d'accéder rapidement à un défibrillateur en cas d'arrêt cardiaque. Il est en effet reconnu qu'en cas d'arrêt cardiorespiratoire (ACR), les manoeuvres de réanimation ainsi que l'utilisation d'un défibrillateur externe automatique augmentent les chances de survie du patient. Il est toutefois nécessaire que cette intervention ait lieu le plus rapidement possible, dès les premières minutes qui suivent l'ACR.

En se référant aux expériences internationales en la matière, à l'organisation des soins et aux particularités géographiques du canton, répertorier les défibrillateurs privés, présents en grand nombre sur sol vaudois, s'avère une stratégie plus efficiente qu'une installation de ce type d'appareil dans les lieux publics.

Afin de pouvoir diminuer le délai entre l'ACR et la première défibrillation, la Fondation Urgences Santé lance aujourd'hui un appel aux propriétaires de défibrillateurs sur sol vaudois (pharmacies, cabinets médicaux, entreprises, communes, etc.). Annoncer son défibrillateur peut en effet permettre ensuite aux régulateurs de la centrale de transmettre une information aux témoins d'un arrêt cardiaque pour obtenir au plus vite un tel appareil. Car si les ambulances et les SMUR sont tous équipés d'un défibrillateur, l'usage d'un appareil avant l'arrivée des secours professionnels peut aider à sauver des vies.

Lausanne, le 13 avril 2015

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Stéphan Mistelli directeur général de la Fondation Urgences Santé, 021 213 78 65 DSAS, Karim Boubaker, Médecin cantonal, Service de la santé publique, 021 316 42 46 et 079 597 64 14